

**DÉLIBÉRATION N° CA 17-10 DU 28 FÉVRIER 2017
RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DE SIGNER UN PROTOCOLE
AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE.**

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 213-10-9 et R 213-48-16,
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la délibération du comité de bassin Seine-Normandie n° CB 16-10 du 8 décembre 2016 relative à l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

DÉLIBÈRE

Article 1

Le protocole du conseil régional d'Île-de-France joint en annexe est approuvé.

Article 2

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisée à finaliser et signer le protocole joint, avec le conseil régional d'Île-de-France.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



par délégation
Denis DERVILLE
Vice-président